

Sujet : [INTERNET] enquête publique préalable à la demande d'autorisation unique au titre du code de l'environnement concernant la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière "L'Oise" sur les communes de Chauny et Sinceny présentée par la SARL DOMIA
De : "> Romain MARLOT (par Internet)" <marlot@peche02.fr>
Date : 14/05/2018 16:13
Pour : "ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr" <ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr>

bonjour,

Veillez trouver ci-joint le courrier de la FAPPMA, transmis dans le cadre de l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation unique au titre du code de l'environnement concernant la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière "L'Oise" sur les communes de Chauny et Sinceny présentée par la SARL DOMIA.

Je mets aussi en pj la plaquette réalisée pour le travail de sensibilisation sur la restauration de la continuité écologique sur l'axe Oise et l'avis de la FAPPMA donné lors de l'enquête administrative.

Restant à disposition.

Bien cordialement,



Romain Marlot
Technicien

✉ marlot@peche02.fr
Fixe : 03.23.23.13.16
Port. : 06.07.67.94.78



Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
1, Chemin du Pont de la Planche
02000 Barenton-Bugny

Retrouvez-nous aussi sur :



– Pièces jointes :

Courrier enquête publique ARKEMA.pdf	221 Ko
Plaquette_TDM_Oise_v6.pdf	4,9 Mo
Réponse_FAPPMA.pdf	511 Ko